



imprudence piéton en traversant la route

Par **panatinaikos1898**, le **11/03/2023** à **19:55**

bonjour rnrn un JEUNE piéton imprudent vient percuter une voiture sur la portière droite. L'&gèrement blessé, il demande des réparations pécunières au conducteur du véhicule? Que doit faire le conducteur ? Je précise qu'une main courante a été établie au commissariat de police et que le père de l'enfant a fait un desistement.

Par **Henriri**, le **12/03/2023** à **09:31**

Hello !rnrn Le "jeune" piéton est-il mineur ? Le conducteur a-t-il déclaré l'accident à son assurance (constat amiable) ? Le piéton demande des réparations pécunières de quoi et sur quelle base ?rnrn Je dirais que le conducteur doit laisser le père du piéton mineur ou le piéton majeur engager une action...rnrn A+

Par **Lag0**, le **12/03/2023** à **11:44**

Bonjour,rnrn Pourquoi ouvrir plusieurs sujets ?rnrn https://www.experatoo.com/litiges/accident-suite-imprudence-pieton_171385_1.htmrnrn Pour mieux comprendre la situation, il y a besoin de lire vos 2 sujets...rnrn De plus, dans l'autre sujet vous écrivez :rnrn [quote]rnrn L'enfant n'eu aucun dommage corporel rnrn [/quote]rnrn Et dans celui-ci :rnrn [quote]rnrn L'&gèrement blessé rnrn [/quote]rnrn Difficile de s'y retrouver...

Par **BrunoDeprais**, le **12/03/2023** à **12:09**

Bonjour, rnrn rnrnA quoi sert d'être assuré?rnrnConstat, et rien d'autre, sauf si bien entendu vous voulez prendre le risque de vous retrouver avec un plainte.